

Le droit à l'enseignement supérieur en France : un état des lieux

Table Ronde en ligne
Le 10 mai de 12h30 à 14h30

1. Contexte

Le droit international établit que l'enseignement supérieur doit être rendu accessible à toutes et tous en pleine égalité et sans discriminations, en fonction des capacités de chacun.e. Il précise que les États doivent mettre en place tous les moyens appropriés pour sa pleine réalisation, notamment à travers l'instauration progressive de la gratuité¹. Or on observe, depuis plusieurs années, une tendance dominante dans de nombreux pays à une augmentation des frais de scolarité et d'autres coûts indirects (par exemple, l'hébergement et le transport), créant des obstacles à un accès équitable à l'enseignement supérieur, en particulier pour les personnes issues de milieux socioéconomiques défavorisés. Une tendance aggravée par la privatisation et la marchandisation croissantes, à l'échelle globale, du secteur de l'éducation.

Si la France offre un enseignement supérieur globalement accessible et inclusif, on observe que ses politiques publiques actuelles se rapprochent de plus en plus de cette tendance mondiale. Lors du dernier examen périodique² de la conformité de la France aux normes inscrites dans le Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, le Comité des Nations Unies sur les droits économiques, sociaux et culturels a observé "avec préoccupation le faible taux de réussite scolaire parmi les personnes issues de groupes socialement et économiquement défavorisés" et a recommandé à la France de "veiller à ce que les frais indirects liés à l'enseignement supérieur n'entraient pas l'accessibilité de l'enseignement par les personnes issues des ménages défavorisés".

Face à ce constat, il semble important de se poser les questions suivantes : L'enseignement supérieur français est-il vraiment accessible à toutes et tous, sans discriminations ? Quels sont les impacts de la privatisation croissante de l'enseignement supérieur sur le droit à l'accès à l'enseignement supérieur et à un enseignement de qualité pour toutes et tous ? Ces questions sont d'autant plus pertinentes au regard de la crise sanitaire due au Covid-19, celle-ci ayant à la fois mis en lumière les inégalités qui frappent l'enseignement supérieur français et creusé les disparités pré-existantes - notamment entre une jeunesse issue d'un milieu favorisé, fréquentant majoritairement des établissements privés ou des grandes écoles, d'une part, et les jeunes issus d'un milieu plus défavorisé, fréquentant majoritairement les universités publiques,³ d'autre part.

Le sujet a attiré l'attention de l'Initiative pour le droit à l'éducation⁴ (RTE de son acronyme anglais). Depuis 2018, RTE a mené des recherches sur les inégalités dans l'enseignement supérieur français à la lumière

¹ Article 13, 2 (, c) du [Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels](#); Article 4 (a) de la [Convention de l'UNESCO concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement](#); Article 2 du premier protocole de la [Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales](#).

² Comité des droits économiques, sociaux et culturels, Observations finales concernant le quatrième rapport périodique de la France, E/C.12/FRA/CO/4, 2016 :

https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=E/C.12/FRA/CO/4&Lang=En

³ World Inequality Lab (2022): [Unequal Access to Higher Education Based On Parental Income: Evidence from France](#)

⁴ www.right-to-education.org

des droits humains, en collaboration avec La [Clinique de l'École de droit de Sciences Po](#). Pendant 4 ans, RTE a accompagné les étudiant-es dans un travail de recherche dont les résultats ont été publiés dans le rapport "[Le droit à l'enseignement supérieur en France: L'impact du lieu d'origine et du coût sur les inégalités](#)" (2019) et dans la note de positionnement "[L'influence du lieu d'origine sur les inégalités dans l'enseignement supérieur en France](#)"⁵. L'étude montre que la polarisation géographique des établissements d'enseignement supérieur à l'intérieur du pays, la valeur sociale attribuée à certains diplômes, ainsi que les coûts directs et indirects de l'enseignement supérieur aggravent les inégalités socio-économiques déjà existantes et créent des barrières à un accès équitable, ce qui n'est pas conforme aux engagements de la France au regard du droit à l'enseignement supérieur. Conjugué à la tendance à la privatisation et à la marchandisation de certains secteurs de l'enseignement supérieur, l'impact des inégalités en fonction du lieu d'origine des étudiants - considéré comme le lieu de résidence des étudiants avant le début de leurs études supérieures - ne fait qu'aggraver les disparités d'un système qui, malgré les avancées, reste peu inclusif.

Face à ces conclusions, RTE a collaboré avec Thibaut Lauwerier, chercheur spécialiste en sciences de l'éducation à l'[Université de Genève](#) et membre du [Réseau de Recherche Francophone sur la Privatisation de l'Éducation](#) (ReFPE) afin de creuser la question de la privatisation, et avec Hugo Harari-Kermadec ([Université d'Orléans - ERCAE](#)), Claire Calvel et Victor Chareyron ([Ecole Normale Supérieure Paris Saclay](#)), pour creuser celle du financement de l'Enseignement Supérieur en France.

Les 18 et 20 Mai 2022, l'UNESCO organise sa troisième [Conférence mondiale sur l'Enseignement Supérieur](#). Structurée autour de l'[Agenda du Développement 2030](#) et de sa promesse de ne laisser personne de côté, la conférence nous invite à questionner les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, La Clinique de l'École de Droit de Sciences Po Paris, l'Initiative pour le droit à l'éducation et le Réseau de Recherche Francophone sur la privatisation de l'éducation envisagent de réunir autour de la table les étudiants et chercheurs qui ont mené des recherches sur cette question, ainsi que des représentants des pouvoirs publics en charge de l'enseignement supérieur en France afin de débattre des enjeux et solutions possibles.

Cette table ronde intervient en continuité de celle organisée en 2021, qui avait réuni des membres de la société civile et des chercheurs. Cette année, la proposition est d'engager le dialogue avec des représentants des pouvoirs publics, avec également la participation de chercheurs pour éclairer le débat et réfléchir à des perspectives de recherches.

2. Objectifs

- Partager les conclusions des études réalisées par l'Initiative sur le droit à l'éducation et la Clinique de l'École de Droit de Sciences Po sur l'impact du lieu de résidence, du coût des études et de la tendance à la privatisation dans la réalisation du droit à l'enseignement supérieur en France
- Échanger sur la problématique des inégalités dans l'enseignement supérieur français, et réfléchir, ensemble, aux solutions pour y répondre

⁵ En 2021, les recherches réalisées par RTE en collaboration avec la Clinique des Droits Humains de Sciences Po ont été discutées dans le cadre d'une [table ronde](#) réunissant chercheurs, organisations de la société civile et syndicats étudiants. Une série de [blogs](#) a également été publiée, mettant en lumière la perspective des étudiant-es sur les impacts de la Covid-19 sur l'enseignement supérieur en France et dans le monde.

3. Résultats attendus

- Les parties prenantes sont sensibilisées aux inégalités dans l'enseignement supérieur français, notamment dues au lieu de résidence, aux coûts des études et à l'accroissement de la privatisation
- Des solutions pour résoudre ce problème ont été discutées et les représentants des pouvoirs publics se sont engagés à œuvrer en ce sens.

4. Programme

12h30	Accueil et présentation de RTE et de la Clinique de l'Ecole de Droit de Sciences Po
12h40	Présentation des recherches : <ul style="list-style-type: none"> - Inégalités dûes au lieu de résidence et au coût des études - La question de la privatisation de l'enseignement supérieur - La question du financement de l'enseignement supérieur
13h10	Témoignage (Short video)
13h15	Panel de discussion avec les invités : <ul style="list-style-type: none"> - Anne-Sophie Barthez, Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle - Ministère de l'Enseignement Supérieur - Karine Lebon Parlementaire, Membre de la Commission des Affaires culturelles et éducation, rapporteuse du rapport sur la proposition de loi visant à atténuer les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur générées par Parcoursup - Sylvie Charrière, Parlementaire, Membre de la Commission des Affaires culturelles et éducation, rapporteuse de la mission sur la mise en œuvre des réformes législatives de l'orientation - Christine Musselin, Directrice de recherche CNRS, Transformation de l'enseignement supérieur et de la recherche dans une perspective comparative
14h00	Dialogue ouvert avec l'audience
14h25	Clôture

5. Ressources

- [Note de positionnement : L'influence du lieu d'origine sur les inégalités dans l'enseignement supérieur en France](#)
- [Table ronde : Droit à l'enseignement supérieur - l'impact du lieu d'origine et du coût des études dans la réalisation du droit à l'enseignement supérieur en France](#)
- [Les étudiants au temps du COVID-19 : la génération sacrifiée ?](#)

Pour plus d'informations : juliana@right-to-education.org / delphine.dorsi@right-to-education.org

Site internet : www.right-to-education.org Suivez-nous sur les Réseaux sociaux : [Twitter](#) | [Facebook](#) | [Instagram](#) | [LinkedIn](#)